

Travaux d'assainissement et d'eau potable
Assainissement du bourg,
et restructuration du réseau d'eau potable
permettant la substitution du captage des Trois
Fontaines et renforcement de la conduite
d'adduction du SMEMN

Commune de SAINT-AMANCET

Réunion d'information



Déroulement de la présentation

1. Contexte et objectifs des travaux
2. Emprise globale des travaux du bourg
3. Présentation des différents travaux et Fonctionnement
4. Durée et programmation des travaux
5. Phasage des travaux / Conditions de circulation
6. Ramassage des ordures / Transports Scolaires / Services Postaux et livraisons de colis
7. EAU POTABLE Centre Bourg : Ce que les travaux impliquent ...
8. ASSAINISSEMENT COLLECTIF: Ce que les travaux impliquent ...
9. Questions diverses



1-Contexte et objectifs des travaux

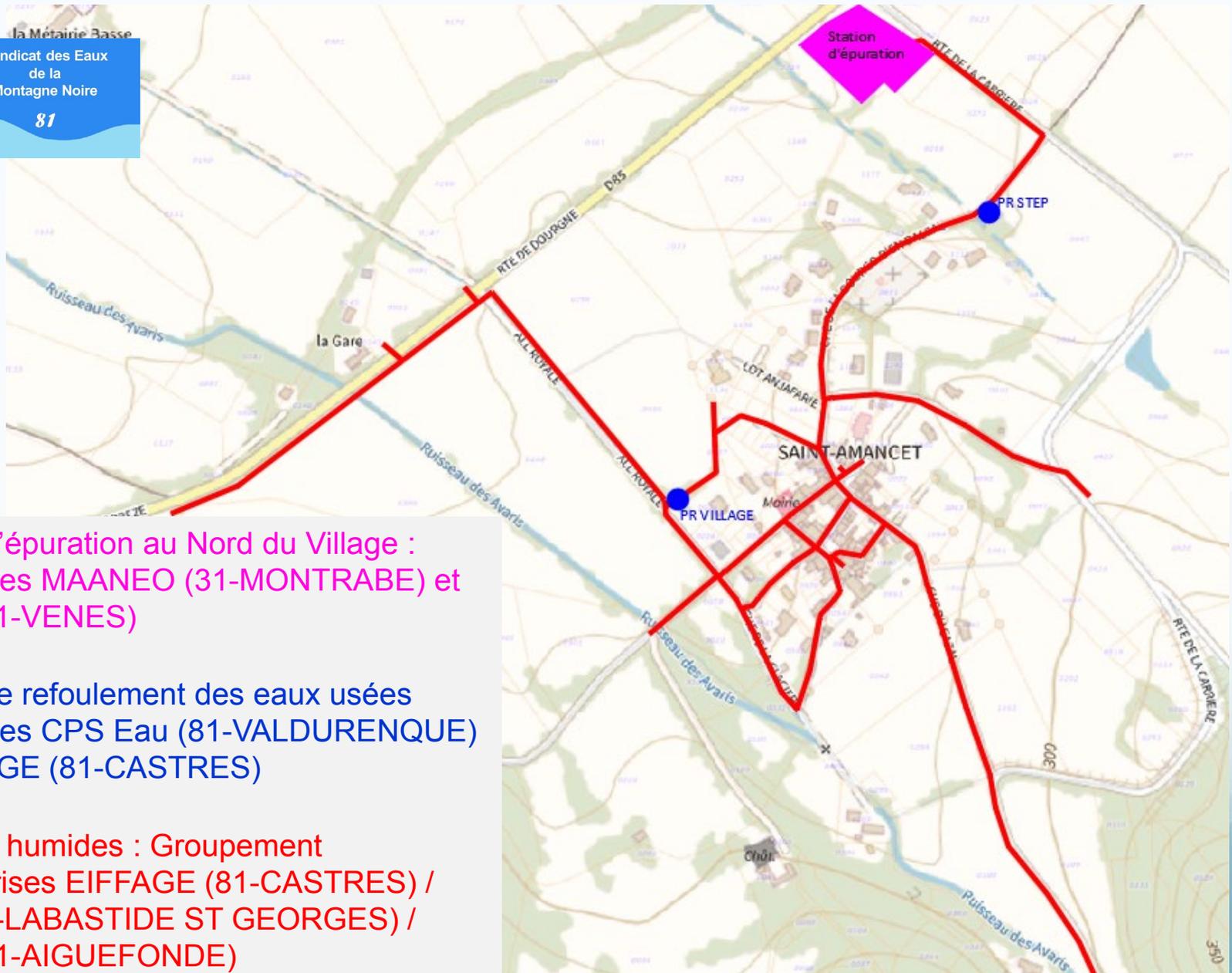
- **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT** : Création d'un réseau d'assainissement collectif du bourg + Réalisation d'une station d'épuration et de 2 Postes de refoulement
- **TRAVAUX D'EAU POTABLE – COMMUNE** : Protection du captage des Trois Fontaines + Reprise du réseau de distribution du bourg + Mise en place de compteurs sous domaine public + Raccordement au Réseau du Syndicat Mixte des Eaux de la Montagne Noire (SMEMN)
- **TRAVAUX D'EAU POTABLE – SMEMN** : Mutualisation de travaux pour le renouvellement de l'adducteur alimentant le réservoir de la Fialayré + reprise de certaines zones de desserte
- **TRAVAUX EAU BRUTE – COMMUNE** : réalisation d'un réseau d'eau brute alimentant les fontaines, les jardins communaux et les jardins privé hors desserte AEP sur demande, raccordé sur l'ancien réseau d'eau potable



la Métairie Basse

Syndicat des Eaux
de la
Montagne Noire

81



- Station d'épuration au Nord du Village :
Entreprises MAANEO (31-MONTRABE) et
DSTP (81-VENES)
- Postes de refoulement des eaux usées
Entreprises CPS Eau (81-VALDURENQUE)
et EIFFAGE (81-CASTRES)
- Réseaux humides : Groupement
d'Entreprises EIFFAGE (81-CASTRES) /
SNR (81-LABASTIDE ST GEORGES) /
EHTP (81-AIGUEFONDE)



Syndicat des Eaux
de la
Montagne Noire

81



ASSAINISSEMENT

- Voici quelques photos d'une station d'épuration équivalente réalisée par l'entreprise MAANEO (81-TECOU)





Syndicat des Eaux
de la
Montagne Noire

87



ASSAINISSEMENT

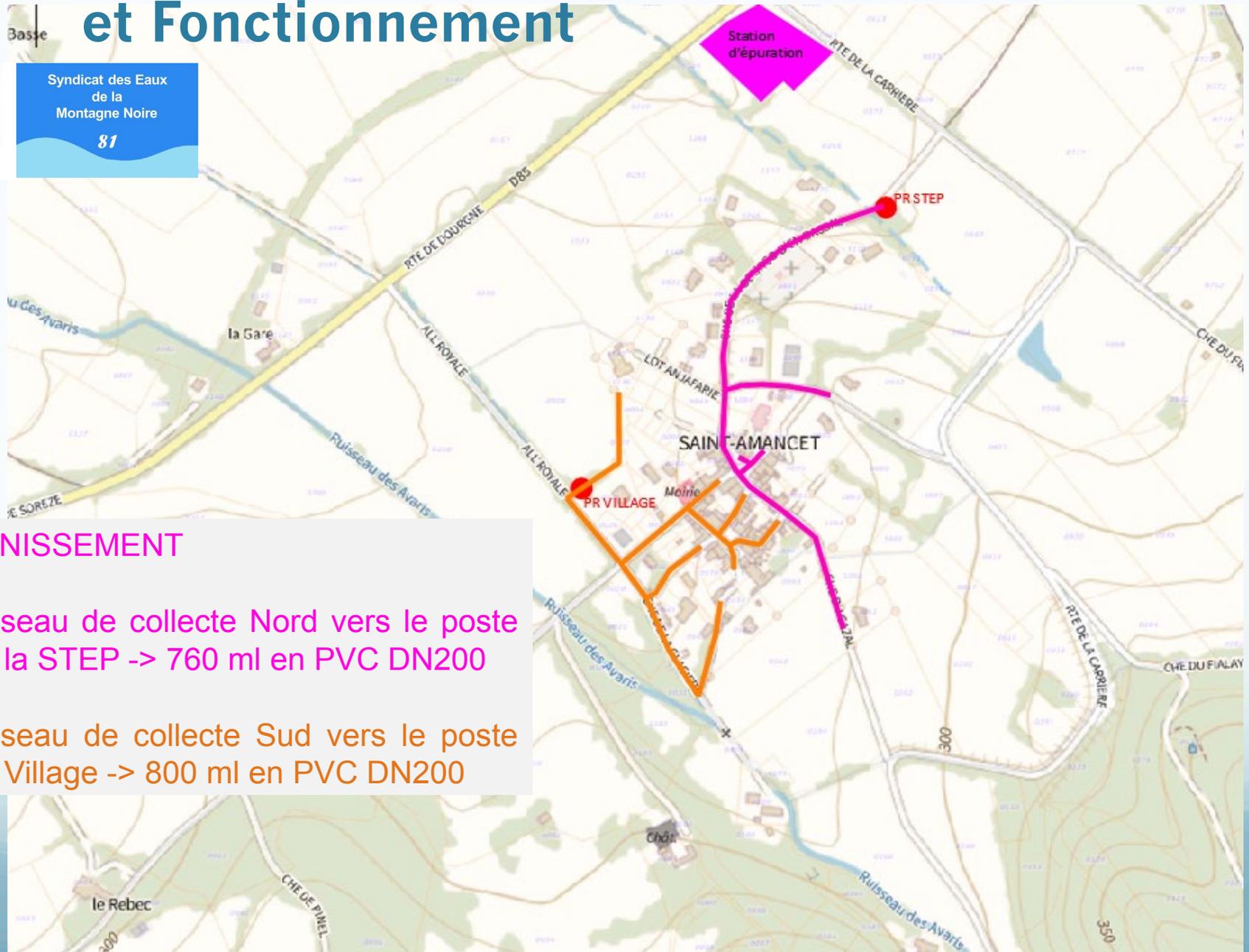
- Voici quelques photos de postes de refoulements équivalents réalisés par l'entreprise CPS Eau





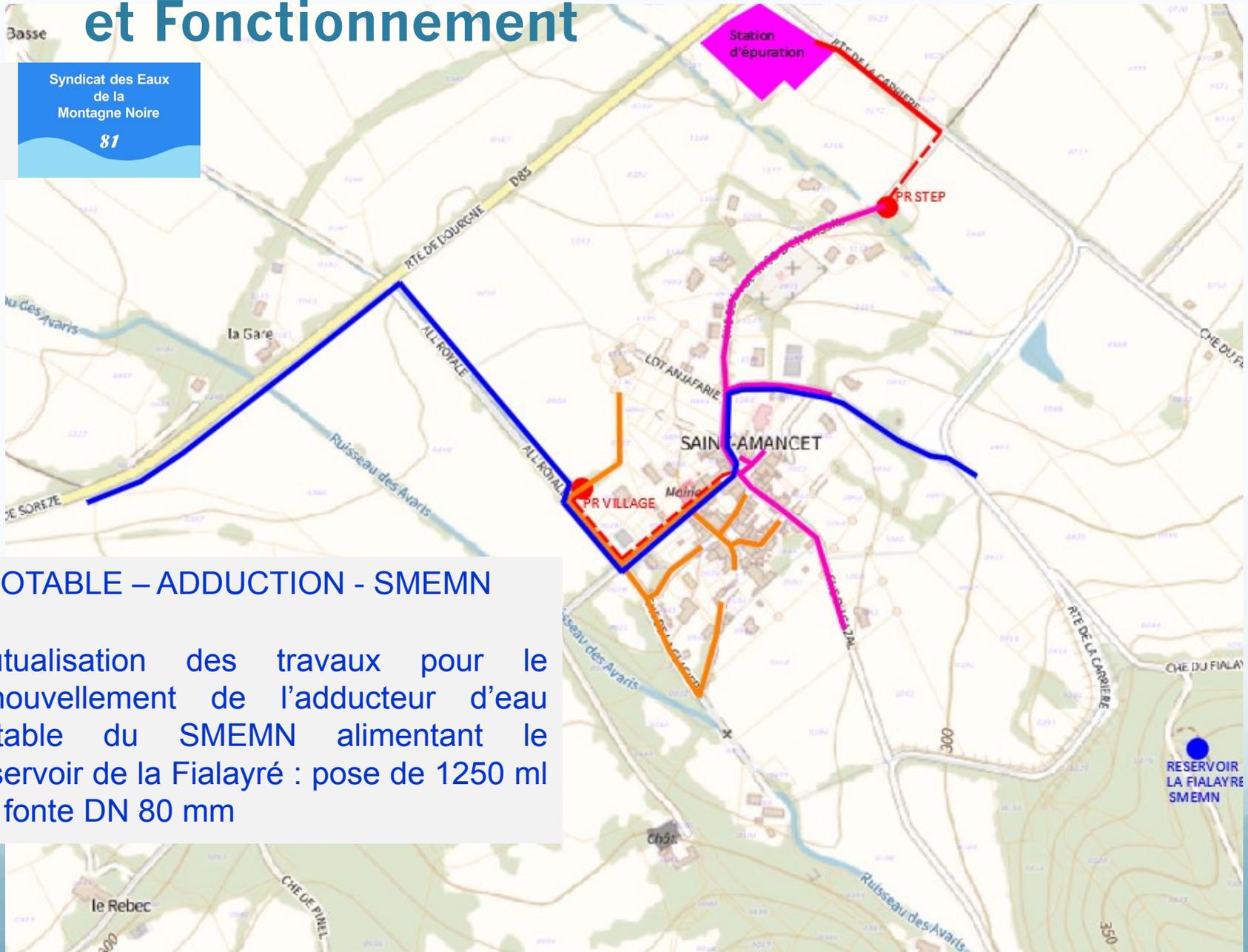
Syndicat des Eaux
de la
Montagne Noire

81



ASSAINISSEMENT

- Réseau de collecte Nord vers le poste de la STEP -> 760 ml en PVC DN200
- Réseau de collecte Sud vers le poste du Village -> 800 ml en PVC DN200

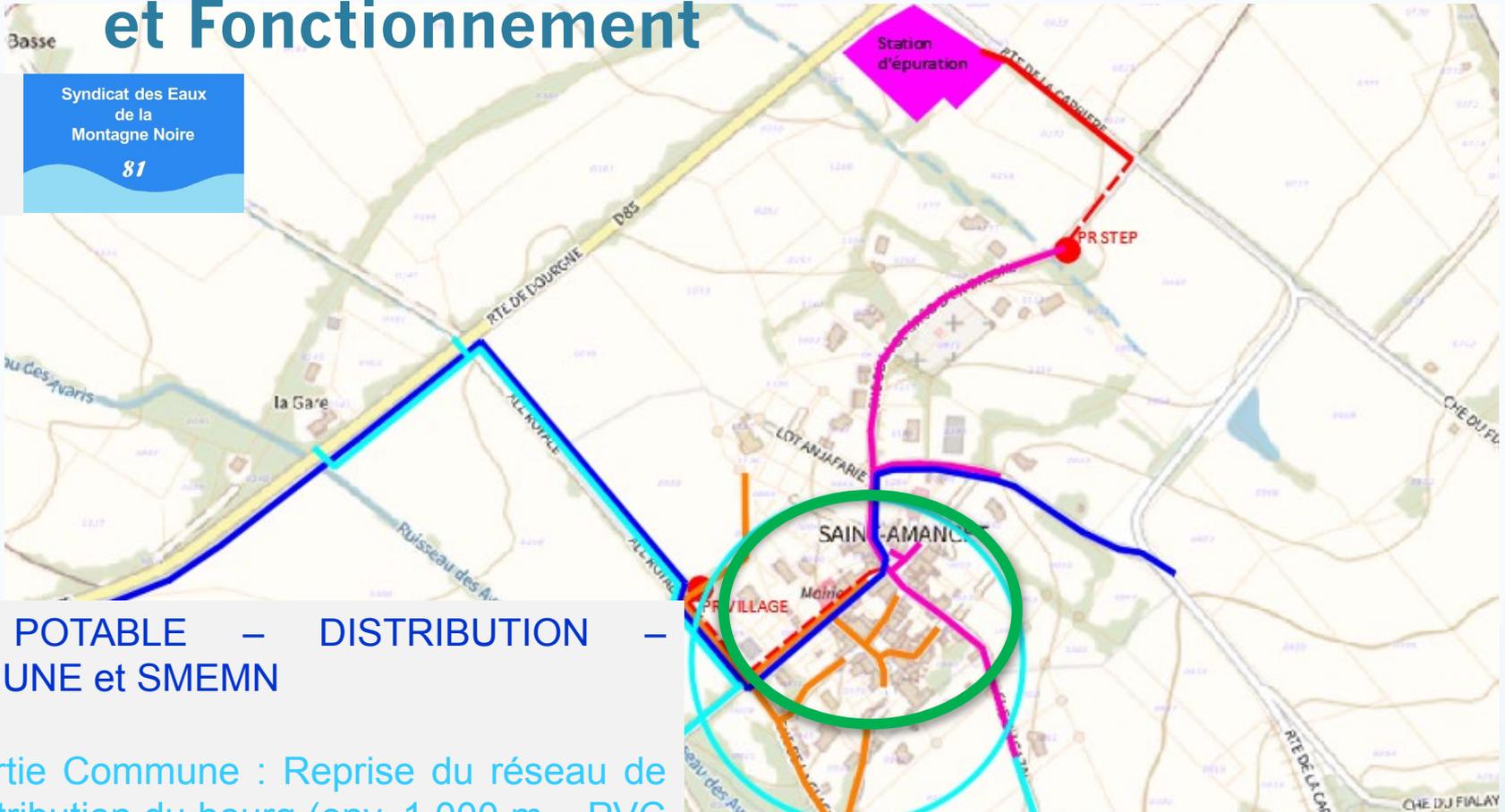


Syndicat des Eaux
de la
Montagne Noire

81

EAU POTABLE – ADDUCTION - SMEMN

- Mutualisation des travaux pour le renouvellement de l'adducteur d'eau potable du SMEMN alimentant le réservoir de la Fialayré : pose de 1250 ml de fonte DN 80 mm



EAU POTABLE – DISTRIBUTION – COMMUNE et SMEMN

- Partie Commune : Reprise du réseau de distribution du bourg (env. 1 000 m – PVC Ø110 + PEHD Ø63/50/40 mm + Mise en place de compteurs sous domaine public + Défense incendie)
- Partie SMEMN : reprise de certaines zones de desserte (le Moulin, Le Château, La Gare)

EAU BRUTE

- Réalisation d'un réseau d'eau brute alimentant les fontaines, les jardins communaux et les jardins privés hors desserte AEP (sur demande)



Syndicat des Eaux
de la
Montagne Noire
87

ASSAINISSEMENT

- Voici quelques photos de pose de réseaux en tranchée commune en centre bourg



4-Durée et programmation des travaux

- **Station d'épuration : Entreprises MAANEO et DSTP**

Démarrage fin juin 2024 – Délai global 10 semaines -> fonctionnelle en Septembre 2024

- **Postes de refoulement : Entreprises CPS Eau et EIFFAGE**

Démarrage courant juin 2024 – Délai global 7,5 semaines -> opérationnels en Septembre 2024

- **Réseaux humides : Groupement d'Entreprises EIFFAGE / EHTP / SNR**

Démarrage début juin 2024 – Délai global 6,5 mois

Fin des travaux : fin janvier / début février 2025 sauf aléas





Syndicat des Eaux
de la
Montagne Noire
81

1^{ère} PHASE DE TRAVAUX du 10 JUIN au 2 AOUT 2024

- Station d'épuration : 17 juin 2024 – pas d'impact sur la circulation
- Postes de refoulement : courant juin 2024 : impact limité sur la circulation
- Réseau d'assainissement Rte des Carrières et Chemin de la Gourgo d'En Bassal + branchement d'eau potable de la station d'épuration et du PR STEP:
 - Rte des Carrières : en circulation alternée -> 2 semaines
 - Chemin de la Gourgo d'En Bassal : en route barrée -> 7 semaines



CIRCULATION

- Déviation mise en place
- Riverains de la zone emprise travaux réseau: chantier mobile -> possibilité de passer soit d'un côté soit de l'autre, de la zone de travaux



Syndicat des Eaux
de la
Montagne Noire

87

CIRCULATION

- Riverains des zones Chemin du Four Banal + Allée Royale + Chemin de la Glacière : chantier mobile -> possibilité de passer soit d'un coté soit de l'autre, de la zone de travaux
- Riverains Chemin Tuilerie/Calas (sur 3/5 jours) : route barrée en journée entre 8h et 17h -> réouverture à la circulation le soir
- Accès commune par la Route des Carrières (pendant que Allée Royale fermée -> temps de fermeture?)

ROUTE BARRÉE
à 300 m
Accès possible par
la Route des
Carrières

Champ
privé

Champ
privé

ROUTE
BARRÉE

ROUTE
BARRÉE

ROUTE
BARRÉE EN
JOURNÉE

ROUTE
BARRÉE

2ème PHASE DE TRAVAUX de début SEPTEMBRE à MI-OCTOBRE 2024 afin de libérer l'accès au bourg depuis l'allée Royale

- Réseau Humides (EU + EP + AEP) Chemin du Four Banal + Allée Royale + Chemin de la Glacière + Rue de la Canela + chemin Tuilerie/calas
- Environ 1,5 mois



Syndicat des Eaux
de la
Montagne Noire

87

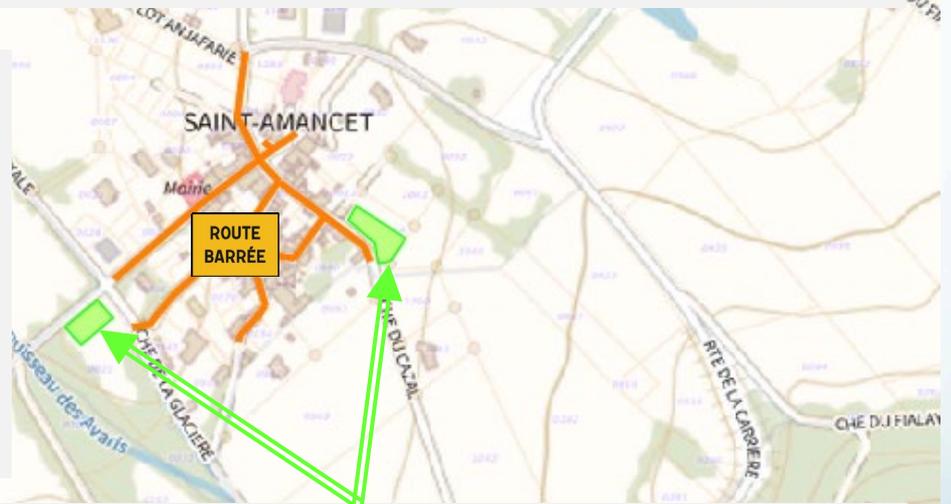


DEGAGEMENT DES EMPRISES PUBLIQUES

- Stationnement interdit au niveau des rues en travaux et circulation des engins de travaux
- Enlèvement des jardinières et autres mobiliers (tables, bancs,...)

3^{ème} PHASE DE TRAVAUX de MI-OCTOBRE 2024 à Fin JANVIER 2025

- Réseau Humides (EU + AEP + EB +EP) Rue des Abreuvoirs + Chemin de la Mejeanne + Rue de la Vieille Forge + Place de la Liberté + Place de l'Autan + Rue de l'Entre-Deux + Rue de l'Ange + départ chemin du Cazal + Place de l'Egalité + partie haute du chemin de la Gourgo d'En Bassal
- Environ 9 semaines



CIRCULATION

- Riverains du bourg -> stationnement interdit à l'avancement du chantier mobile **2 zones de parking (Sud et Est à disposition)**
- Accès habitations soit d'un côté soit de l'autre, de la zone de travaux
- Identification des personnes en situation d'urgence: informé la mairie





Syndicat des Eaux
de la
Montagne Noire

81

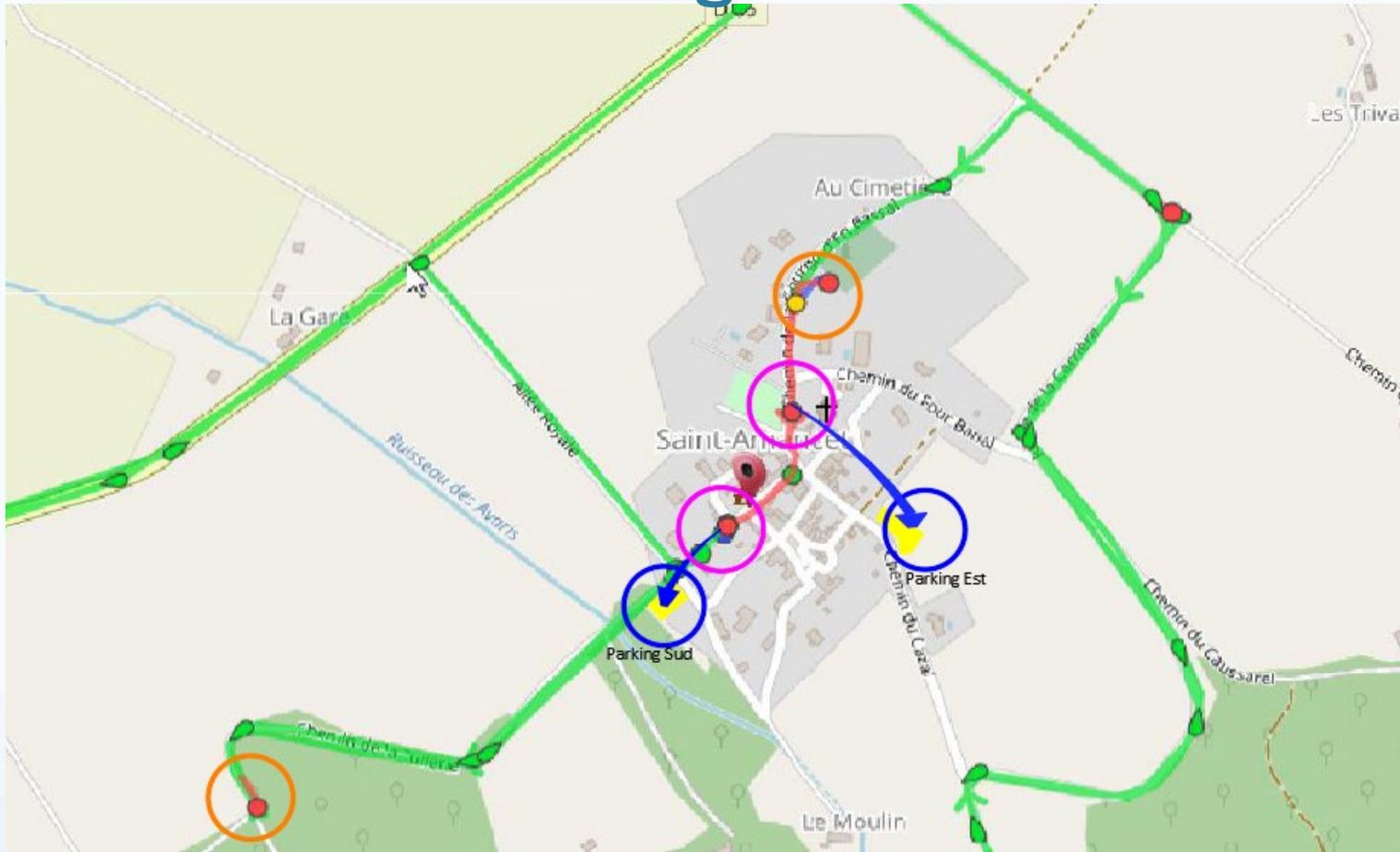
CIRCULATION

- Riverains chemin du Cazal : Accès habitations soit d'un côté soit de l'autre, de la zone de travaux

4^{ème} PHASE DE TRAVAUX en FEVRIER 2025

- Réseau Humides (EU + AEP) chemin du Cazal + Rte des Carrières
- Environ 2 semaines



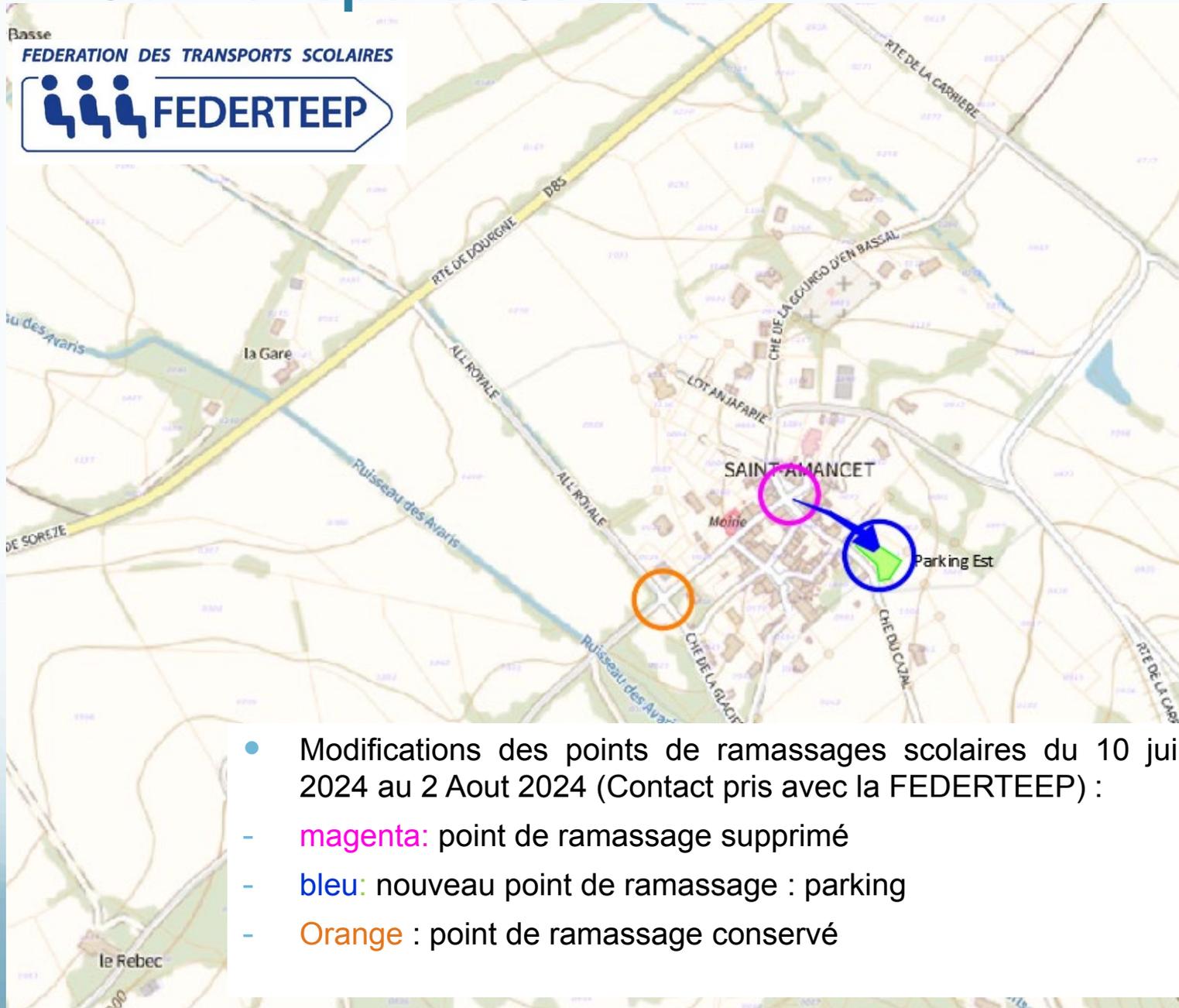


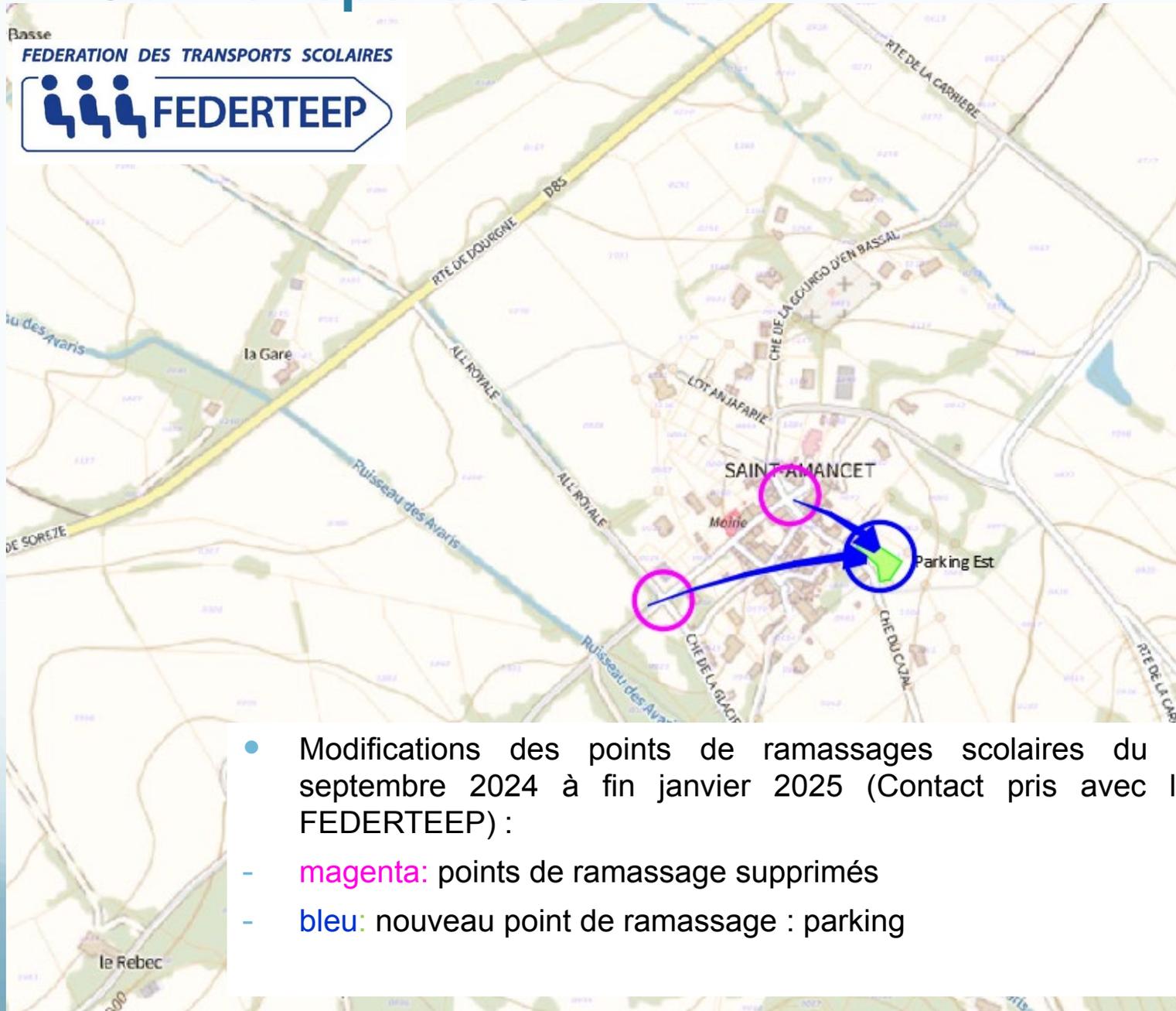
- Modifications des points de collectes pendant la phase travaux dès le 10 juin 2024 jusqu'à fin janvier 2025 (Contact pris avec SIPOM de REVEL) :
 - **magenta**: points de collecte supprimés
 - **bleu**: nouveaux points de collecte alternatifs: parkings
 - **Orange** : points de collectes conservés, adaptations au moment




Syndicat des Eaux
de la
Montagne Noire

81





6c-Service Postaux et livraison de colis

- Contact pris avec le service Postale REVEL (centre de tri) : une fois tous les accès validés, ils seront communiqués à la poste pour la livraison du courrier
- Pour le reste des livraisons de petits colis, privilégiés les points relais



7- EAU POTABLE Centre Bourg :

Ce que les travaux impliquent ...

- Modification de la pression de service – **2 bars** actuellement à 7 ou 8 bars

⇒ Un réducteur de pression sera mis en place au niveau de chacun des branchements pour maintenir la pression à **3 bars** (entretien et renouvellement à la charge de l'abonné).

- Tarification 2024 de l'eau potable du SMEMN :

- Abonnement annuel : 70,5 € (compteur 15mm)
- Part variable : 1,47 € HT/m³
- Redevance Agence de l'Eau Adour Garonne : 0,33 € HT/m³
- TVA : 5,5%

*Tarification homogène
sur le territoire communal
à partir de 2025*

⇒ Exemple pour une facture de 120m³ : 302,26 € TTC (2,52 €/m³)



8- ASSAINISSEMENT COLLECTIF:

Ce que les travaux impliquent ...

- Séparer les eaux pluviales des eaux usées
- Obligation de raccordement des eaux usées au réseau d'assainissement dans un délai max de 2 ans (Code de la Santé Publique)
- Neutralisation des installations autonomes le cas échéant
- Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) :

800 € par habitations existantes / 4 000 € pour une nouvelle construction à régler une fois suite à la mise en service du réseau d'assainissement (2025)

- Redevance assainissement :
 - Abonnement annuel : 75 € - Part variable au m³ : 1,11 €
 - A régler dès la mise en service du réseau d'assainissement (2025)



Nous répondons à vos questions



Merci pour votre attention

